

Étaient présents : Mme Annie Doucet
Mme Caroline Brizard
Mme Geneviève Foucher
Mme Isabelle Dubé
Mme Marie-France Arsenault
M. Simon Saintonge
Mme Sophie Gélinas
Mme Whendie Prévillon

Secrétaire : Mme Kate Gagnon
Directrice : Mme Nathalie Brisebois
Directrice adjointe : Mme Michelle Racicot

1. Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est ouverte à 18h36 et les présences sont prises par la signature des parents présents. Huit parents sont présents à l'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Brisebois fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Isabelle Dubé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 15 septembre 2015

Madame Brisebois remet aux parents une copie du procès-verbal de l'assemblée générale du 15 septembre 2015. Elle leur indique que seul un parent présent à cette réunion peut en proposer l'adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Doucet d'adopter le procès-verbal tel que modifié.

Adopté à l'unanimité.

4. Informations sur les rôles et fonctions du conseil d'établissement

Madame Brisebois explique les rôles et fonctions du conseil d'établissement. Les parents sont élus pour un mandat de deux ans, en alternance, de façon à assurer la continuité. Le conseil est composé du même nombre de parents que de membres du personnel de l'école. Il est composé de 6 parents, 3 enseignants, 1 représentant du personnel professionnel, 1 représentant du personnel de soutien et 1 représentant du service de garde.

Le conseil d'établissement est appelé à se prononcer sur divers sujets tels les sorties de l'école et du service de garde, les frais chargés aux parents, le budget, etc. Il est aussi consulté sur certains points par la commission scolaire.

Être membre du conseil d'établissement implique d'assister à environ 6 rencontres annuellement. Ces rencontres devraient commencer à 18h30 et durer environ 1h30. Le calendrier est déterminé par les membres lors de la première rencontre.

5. Élection des parents au conseil d'établissement

5.1 Nomination d'un président d'élection

Madame Michelle Racicot est désignée en tant que présidente d'élection.

5.2 Élection des nouveaux parents du conseil d'établissement

Il y a trois postes à combler et cinq parents sont intéressés à se présenter comme membres du conseil d'établissement. Madame Brisebois invite les parents à se présenter et à expliquer leur intérêt pour le conseil d'établissement. Madame Catherine Parent pose sa candidature par écrit.

Les trois nouveaux membres du conseil d'établissement, élus pour un mandat de deux ans sont :

Madame Caroline Brizard
Madame Geneviève Foucher
Monsieur Simon Saintonge

6. Organisme de participation des parents (O.P.P.)

6.1 Information sur l'organisme de participation des parents

Madame Brisebois explique les rôles et fonctions de l'Organisme de participation des parents. C'est en fait un comité à qui on pourrait demander

de consulter les parents de l'école sur différents sujets, de chapeauter la campagne de financement...

6.2 Vote sur la formation d'un O.P.P.

Les parents considèrent qu'il n'est pas nécessaire de créer un O.P.P. Presque tous les parents présents à l'assemblée générale étant membre du c.é., on retrouverait les mêmes parents dans l'O.P.P.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Caroline Brizard que l'O.P.P. soit intégré au conseil d'établissement pour l'année 2016-2017.

Adopté à l'unanimité.

7. Comité de parents de la C.S.A.

7.1 Rôle du comité de parents

Le comité de parents est un ensemble de représentants des différents conseils d'établissement de la commission scolaire et il se réunit une fois par mois. Si les membres des conseils d'établissement ont des questions à soumettre à la commission scolaire, le représentant au comité de parents peut les présenter. Les membres reçoivent beaucoup d'informations et ont la chance de voir ce qui se fait dans les autres écoles.

7.2 Élection d'un représentant et du substitut au comité de parents (art. 47)

Madame Isabelle Dubé étant la seule membre intéressée, elle est élue à l'unanimité. Monsieur Simon Saintonge est élu substitut sans opposition.

8. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19h38.

La première rencontre du conseil d'établissement se tiendra immédiatement après l'assemblée générale.

Kate Gagnon
Secrétaire